



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

181^e Année - Spécial N° 47

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 17 Septembre 2026

SOMMAIRE

DÉCRET

DÉCRET INSTAURANT L'ÉTAT D'URGENCE
SUR LES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST, DE L'ARTIBONITE ET DU CENTRE
POUR TROIS (3) MOIS

NUMÉRO SPÉCIAL

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

DÉCRET

DÉCRET INSTAURANT L'ÉTAT D'URGENCE
SUR LES DÉPARTEMENTS DE L'OUEST, DE L'ARTIBONITE ET DU CENTRE
POUR TROIS (3) MOIS

LE CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution de la République ;

Vu le Pacte National pour la Stabilité et l'Organisation des Élections en date du 21 février 2026, publié au Journal Officiel « Le Moniteur » Spécial N° 7 du 23 février 2026 ;

Vu le Décret du 15 mars 2021 révisant la Loi du 15 avril 2010 portant amendement de celle du 9 septembre 2008 sur l'état d'urgence ;

Considérant que la crise multiforme que connaît le pays entraîne une situation d'extrême urgence caractérisée notamment par une violence accrue des gangs armés et une situation humanitaire préoccupante menaçant l'existence de la population et les fondements de la République ;

Considérant que les actions criminelles des bandes armées, suivies de menace de guerre civile et de génocide, par leur ampleur et leur ignominie, revêtent un caractère hautement dangereux pour la sécurité nationale, subrégionale, régionale et internationale ;